

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Préavis N° 02/2017

Demande de crédit de CHF 93'000.-- TTC, pour la reconstruction et la réhabilitation des collecteurs « Echichens Ouest, N°63 et Echichens Est, N°64 » simultanément aux travaux communaux et dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la Commune d'Echichens.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de :
Mme Danièle Petoud, Ecublens
MM. Jean-Michel Duruz, Echichens
Alexandre Huber, Echichens
Jean-Hubert Jaquier, Préverenges
Manuel Zenger, Préverenges, Président-rapporteur

s'est réunie le mardi 23 mai 2017 à 18h30 dans les locaux de l'ERM à Morges afin d'examiner ce préavis (02/2017). MM. Salvatore Guarna, membre du Comité de direction, Tony Reverchon, Directeur de l'ERM et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents lors de la réunion et nous les remercions pour les divers renseignements et l'intéressante discussion à propos du projet.

Introduction

Ce préavis propose d'effectuer des travaux de réfection sur les collecteurs « Echichens Ouest, N°63 » et « Echichens Est, N°64 » appartenant à l'ERM. Le Comité de direction propose d'effectuer ces opérations présentement, car la Commune d'Echichens a décidé de procéder à de plus grands travaux dans ce secteur. D'autres acteurs tels que la Ville de Morges, la Romande Energie et l'entreprise Swisscom vont également profiter de ce moment opportun pour effectuer plusieurs travaux qui leur seront utiles dans ce secteur.

Travaux prévus

Pour le collecteur « Echichens Ouest, N°63 », il esxfC èJqq-Zux6 Pour les autres parties du collecteur «

Echichens Ouest, N°63 », ainsi que pour le collecteur « Echichens Est, N°64 », il y quelques défauts de faible importance. Des travaux de réfections pourront se faire sans fouille ouverte. Plus concrètement, à certains endroits les tubes en polychlorure de vinyle (PVC) présentent des défauts qui se manifestent sous forme de différentes petites cassures. Ces cassures pourraient provenir de contraintes mécaniques répétées dues au passage régulier de véhicules lourds, comme les bus, sur les routes sous lesquelles se trouvent les tubes PVC de l'ERM.

Pour l'assainissement de ces défauts, une méthode réparation ponctuelle sur les tuyaux appelée chemisage partiel peut être utilisé. Dans le cas présent, le chemisage partiel serait effectué sous forme de chemisage par traction suivi d'un durcissement par rayons ultraviolets (UV). Pour ce faire, une membrane imprégnée d'une résine « photodurcissable » est insérée de regard à regard. Cette membrane doit être tirée entre les deux espaces d'accès, raison pour laquelle cette méthode s'applique surtout lorsque peu ou aucune courbure (ou virage) n'existe

aux endroits où les travaux doivent être effectués (au risque sinon d'abîmer les tuyaux.). De l'air sous pression doit ensuite être injectée dans la membrane afin que la résine se colle bien sur les contours du tuyau. Puis des petits robots (aussi appelés « trains de lumières ») émettant la lumière UV devront circuler dans le tuyau, ce qui activera la polymérisation. Dans le présent cas, cette méthode semble tout à fait adaptée.

Finances

Le coût estimé des travaux est de CHF 93'000.--TTC. Aucun subventionnement cantonal n'entre en compte pour ces travaux et une participation de 15% de l'ERM par un prélèvement sur le « Fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » est prévue pour un montant de CHF 13'950.--TTC (somme disponible actuellement dans ce fonds). Les 85% restant de la somme (CHF 79'050.-- TTC) seront à la charge de la Commune d'Echichens.

Conclusions

La Commission s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur du préavis présenté par le Comité de direction. Nous pensons qu'il s'agit de travaux nécessaires afin de préserver la pérennité des collecteurs en question et que la somme d'investissement prévue pour ces travaux est justifiée. De plus il est intéressant d'effectuer les travaux maintenant, car cela permet d'avoir des synergies avec les travaux prévus par la Commune d'Echichens et d'autres acteurs.

La Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la demande de crédit telle que présentée dans le préavis 02/2017 et donc de voter la proposition de conclusion suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 02/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 93'000.-- TTC**, pour la reconstruction et la réhabilitation des collecteurs « Echichens Ouest, N°63 et Echichens Est, N°64 » simultanément aux travaux communaux et dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la Commune d'Echichens.
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le Président-rapporteur

Manuel Zenger

Préverenges, le 31 mai 2017.